

## Assemblée communale du 24 juin 2025

5. Informations communales / Bâtiment de la Grange

#### HISTORIQUE DU DOSSIER

Juin 2018 Votation d'un crédit d'investissement de 1'400'000.- CHF

Mars 2020 Procédure de demande de permis de construire

Septembre 2023 Début des travaux de transformation

Novembre 2023 Procédure de modification de permis à la suite de l'évolution du projet

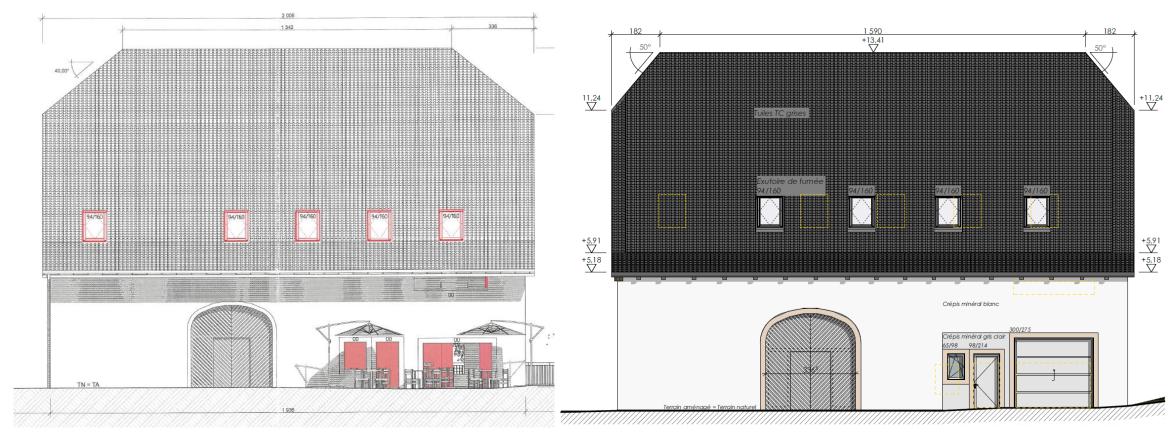
Septembre 2024 Votation d'un crédit supplémentaire de 100'000.- CHF

Printemps 2025 Achèvement des travaux d'aménagement

24.06.2025 Information communale / Bâtiment de la Grange

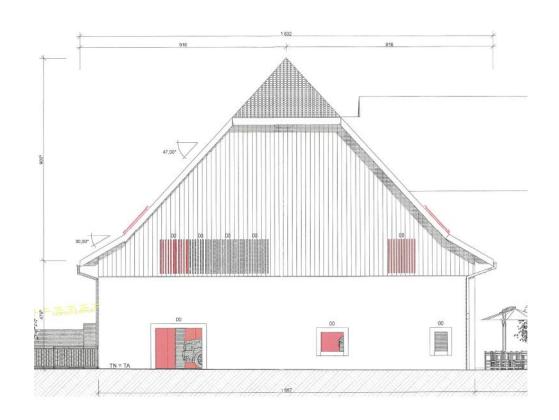


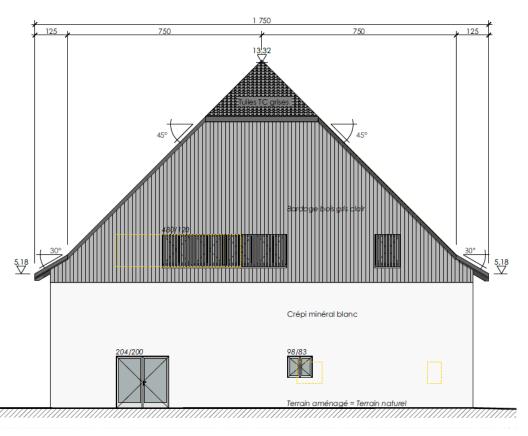




FAÇADENORD - 1:100

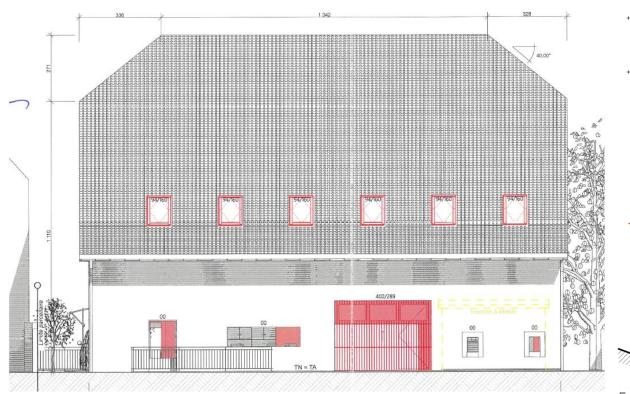


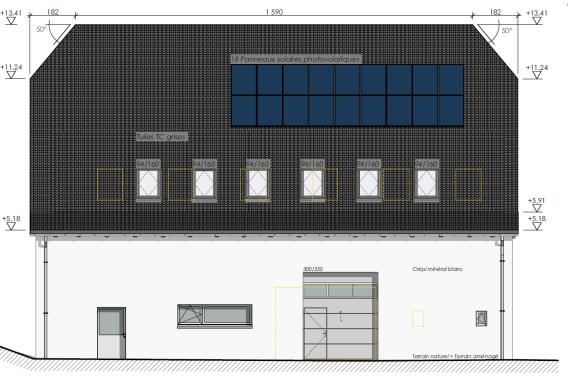




FAÇADE EST - 1:100







FAÇADE SUD - 1:100



# **Evolution du projet 2018-2025** Hall d'entrée Rez-de-chaussée ±0,00 469.58msm Local Voirie



#### Décompte final

CFC 1	Travaux préparatoires	50'584.15 CHF
CFC 21	Gros œuvre 1	898'685.10 CHF
CFC 22	Gros œuvre 2	159'448.45 CHF
CFC 23	Installations électriques	118'952.50 CHF
CFC 24-25	Chauffage, ventilation, cuisine	141'731.90 CHF
CFC 26	Ascenseur	37'981.15 CHF
CFC 27	Aménagements intérieurs 1	39'284.85 CHF
CFC 28	Aménagements intérieurs 2	67'779.80 CHF
CFC 29	Honoraires	194'794.17 CHF
CFC 5	Autorisations, taxes	6'378.50 CHF
	Total actuel	1'715'620.57 CHF
	Solde travaux (plafond acoustique)	15'000.00 CHF
	Subvention ECA attendue	-37'600.00 CHF
	TOTAL final projeté	1'693'000.00 CHF



#### Contrôle de la disponibilité financière

Crédit de base voté en 2018 1'400'000.- CHF

Augmentation du taux de TVA (7.7% à 8.1%) 5'600.- CHF

Renchérissement 2018-2025 / 15.7% (Base statistique OFS) 220'000.- CHF

Crédit liés aux travaux complémentaires (septembre 2024)

Panneaux solaires, abri extérieur, aménagements extérieurs,

modifications intérieures) 100'000.- CHF

Sous-total 1'725'600.- CHF

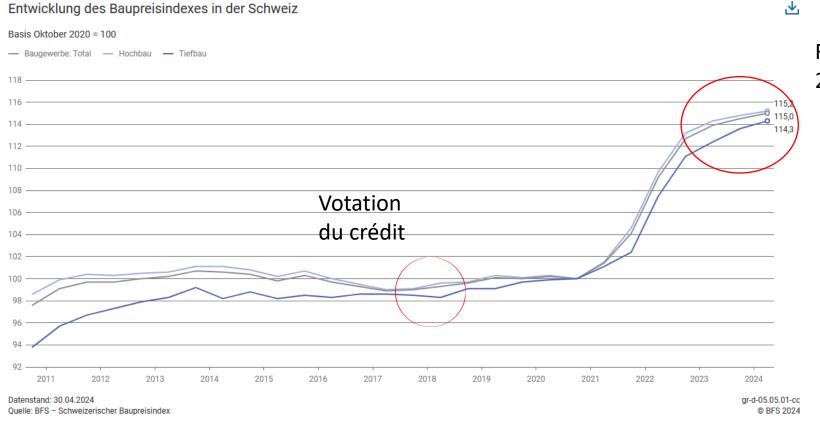
Tolérance 10% selon art.16 al.12 Règlement d'organisation 172'560.- CHF

TOTAL disponible 1'898'160.- CHF

TOTAL travaux 1'693'000.- CHF < 1'898'160.- CHF



• Augmentation des coûts de construction de 15.7% selon OFS.



Réalisation des travaux 2023-2025



#### Foire aux questions / FAQ

### Avec un coût final projeté de 1'693'000.- CHF, pourquoi l'assemblée communale ne doit-elle pas ratifier un dépassement?

• L'article 30 al.3 du Décret concernant l'administration financière des Communes précise: «Lorsqu'un crédit d'investissement est dépassé, un nouveau crédit doit être demandé avant tout nouvel engagement. Les dépassements liés à l'indexation des prix ne sont pas soumis à cette disposition ».

#### Dans ce cas, pourquoi avoir sollicité un crédit complémentaire de 100'000.- CHF en septembre 2024?

• Par transparence. Malgré le fait que les articles des règlements cantonaux et communaux donnent compétence au Conseil communal pour la gestion d'un dépassement, l'Exécutif communal a opté pour une procédure transparente vis-à-vis du Législatif communal. De plus, il s'agit effectivement de travaux complémentaires.



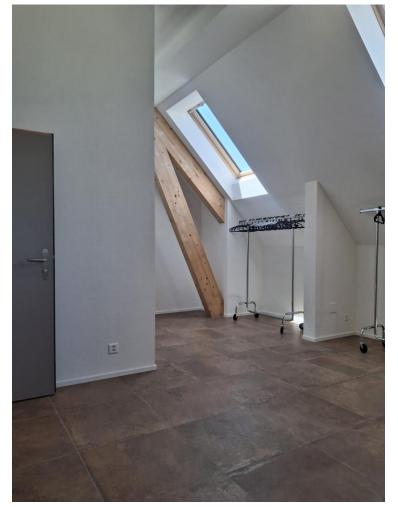
#### Foire aux questions / FAQ

Le renchérissement (15,7%) est très important et constitue la principale source d'augmentation des coûts. Pourquoi ne pas avoir engagé les travaux dès 2018?

• Le projet a évolué en fonction des besoins de la Commune (UAPE? – Magasin? - salle communale?-locaux SIS? Local cantonnier?,...). De plus, rien ne laissait présager cette augmentation des coûts de construction. (idem fluctuation des taux hypothécaires)





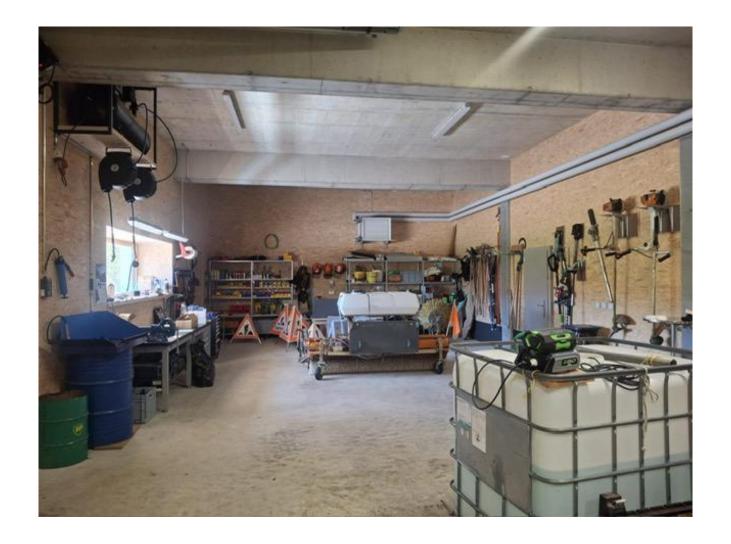


















### Fin de la présentation

# MERCI de votre attention



Assemblée communale Mardi 24 juin 2025 à 20h00 à Courtedoux

